

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
GRILLE TARIFAIRE à compter du 1er janvier 2024

VIDANGES

I - VIDANGES PROGRAMMEES DES ANC

<i>Situation par rapport à l'espace public accessible</i>	<i>jusqu'à 30 mètres</i>	<i>> 30 mètres par 10 m supplémentaires</i>
Vidange fosse ≤ à 2 m3 traitement des boues compris	171 €	6 €
Vidange fosse > à 2 m3 et ≤ à 3 m3 traitement des boues compris	229 €	
Vidange fosse > à 3 m3 et ≤ à 4 m3 traitement des boues compris	270 €	
Vidange fosse > à 4 m3 et ≤ à 5 m3 traitement des boues compris	311 €	
Vidange fosse prix au m3 supplémentaire traitement des boues compris	61 €	

II- COÛT DE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE

Prix unique au m ³	33 €
-------------------------------	------

III - NETTOYAGE DES BACS A GRAISSE

<i>Situation par rapport à l'espace public accessible</i>	<i>jusqu'à 30 mètres</i>	<i>> 30 mètres par 10 m supplémentaires</i>
Nettoyage bac à graisse sans déplacement (effectué avec une vidange)	30 €	6 €
Nettoyage bac à graisse avec déplacement (sans prestation de vidange)	77 €	6 €

IV- CURAGE ET/OU NETTOYAGE SOUS PRESSION DES CANALISATIONS

<i>Situation par rapport à l'espace public accessible</i>	<i>jusqu'à 30 mètres</i>	<i>> 30 mètres par 10 m supplémentaires</i>
Curage et/ou nettoyage sous pression des canalisations sans déplacement (effectué avec une vidange)	20 €	17,5 €
Curage et/ou nettoyage sous pression des canalisations avec déplacement (sans prestation de vidange)	145 €	17,5 €

V - CURAGE ET/OU NETTOYAGE DU POSTE DE RELEVAGE

<i>Situation par rapport à l'espace public accessible</i>	<i>jusqu'à 30 mètres</i>	<i>> 30 mètres par 10 m supplémentaires</i>
Curage et/ou nettoyage du poste de relevage sans déplacement (effectué avec une vidange)	40 €	3,5 €
Curage et/ou nettoyage du poste de relevage avec déplacement (sans prestation de vidange)	145 €	3,5 €

VI - COÛT DE DEPLACEMENT SANS PRESTATION

Prix unique	40,00 €
-------------	---------

VII - TEMPS SUPPLEMENTAIRE

Prix unique au quart d'heure supplémentaire	50,00 €
---	---------

VIII - INTERVENTION D'URGENCE (intervention non programmée sous 48h)

<i>Intervention en semaine(hors week-end et jours fériés)</i>	<i>Majoration de 10 % des tarifs</i>
---	--------------------------------------

CONTROLES DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Contrôle de bonne réalisation des ANC	125,00 €
Contrôle de bonne réalisation des ANC > 20 EH	230,00 €
Contrôle des ANC dans le cadre de la vente d'un bien immobilier	135,00 €
Contrôle des ANC > 20 EH dans le cadre de la vente d'un bien immobilier	250,00 €
Contrôle de conception	75,00 €
Contrôle de conception des ANC > 20 EH	75,00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement des ANC	100,00 €
Contrôle périodique des ANC > 20 EH	230,00 €
Frais de relance (en cas de refus de contrôle)	25,00 €
Contre-visite	75,00 €
Déplacement sans contrôle (deuxième absence non justifiée lors d'un contrôle programmé)	75,00 €

PENALITES

Refus de contrôle, appliquée sur la redevance de contrôle périodique de bon fonctionnement (modalités d'application précisées dans l'article 28 du règlement du SPANC)	Majoration de 100%, à la première constatation
Absence d'installation et/ou non réhabilitation dans le délai imparti (4 ans ou 1 an dans le cas d'une vente) à la suite du contrôle périodique établissant une non-conformité avec risque pour la santé et/ou atteinte à l'environnement (modalités d'application précisées dans l'article 27 du règlement du SPANC)	Majoration de 100%, à la première constatation Majoration de 400% , à l'occasion des constatations